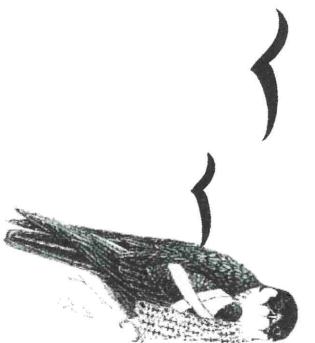


Impasse de la Patte d'Oie
12 100 Millau

Tel : 05.65.59.09.87

crsfsc@orange.fr

centre-secours-faune-sauvage-millau.fr



Union Française
des Centres de Sauvagegarde

A Millau, le 28 mai 2019

CONSULTATION PROJET INDUSTRIEL FERME PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNE DU CROS (34)

Le Centre de Sauvagegarde de la Faune Sauvage Caussebard est basé à Millau quelques dizaines de kilomètres du lieu de ce projet de ferme photovoltaïque.

Il accueille et traite, depuis plus de trente ans, les animaux de la faune sauvage des Grands Causses en difficultés dans le but de les relâcher dans leur milieu naturel.

Nous sommes scandalisés de voir que, alors que notre action en faveur de la biodiversité n'est pratiquement jamais soutenue, ce projet est présenté comme un projet écologique environnemental et que par ailleurs, à l'origine de sa présentation, Ce projet était fait en lien avec l'éventuelle création d'un Centre de Sauvagegarde.

Scandalisé aussi par le fait que notre Centre de sauvagegarde fonctionne en permanence dans le cadre de règles législatives très strictes, on se prépare ici à s'affranchir allègrement de toutes les mesures de classement ou protection mise en place sur la zone de ce projet à savoir :

- Zone ZNIEFF Natura 2 000 pour la conservation des espèces protégées, faune et flore. Rappelons ici que notre action en faveur de la faune sauvage est notre raison d'être.
- Patrimoine Mondial de l'UNESCO (serait-ce une plaisanterie ?)

Nous dénonçons ici, non pas le projet en lui-même mais bien l'incohérence qu'il y a à le construire alors que par ailleurs, tant de friches industrielles qui pourraient l'accueillir en milieu urbanisé demeurent innocupées.

La transition écologique doit être mise en œuvre en partenariat et doit le respect des mesures prises pour protéger les espèces, les habitats et au final la biodiversité.

Le Président du CRSFSC,
Jean-Claude AUSTRUY

~~Centre Régional de Sauvagegarde
de la Faune Sauvage Caussebard~~
Impasse de la Patte d'Oie
12100 MILLAU
Tel. 05 65 59 09 87

Le Couffar

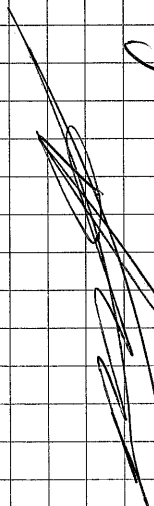
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

1875

1875

Le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Couvenand (CRFSF)
situé à Millau dans l'Aveyron (12) a déposé le 28 mai 2019 à 15H45
la lettre annexée à la consultation concernant le projet industriel de ferme
photovoltaïque de la Commune de Crass (34)

Le Président du CRFSF,
Jean - Claude BUSTROY



Incohérence, incompréhension sont les premiers qualificatifs qui me viennent à l'esprit lorsque je découvre le projet Solarzac de la société ARKOLIA.
Comment peut-on projeter l'industrialisation d'un espace naturel sur un territoire protégé par autant de labels.

- Réseau Natura 2000 comprenant deux Zones Spéciales de Conservation au titre de la Directive Européenne sur la Protection des Habitats plus deux Zones de Protections Spéciales au titre de la Directive Européenne sur la Protection des Oiseaux.

- Au Coeur du Bien Patrimoine Mondial de l'Unesco Causses et Cévennes au titre des Paysages Culturels de l'agropastoralisme Méditerranéen.

- Dans le périmètre du Grand Site de France de Navacelles.

Le projet industriel parachuté méprise l'immense mobilisation des acteurs locaux ; il méprise les milliers d'heures de travail, étalées sur de nombreuses années ; il méprise la volonté politique dont on fait preuve les élus des différentes collectivités

communes, communauté de communes, département, Région mais aussi l'État, l'Europe et les professionnels de l'environnement, il méprise les investissements financiers et matériels.

Ce travail a permis l'obtention de classements qui préservent une biodiversité remarquable aussi bien floristique que faunistique et qui préservent ces paysages typiquement caussenards.

Ces protections représentent un enjeu vital pour le développement économique, non industriel mais basé sur l'agro-tourisme de ce territoire permettant ainsi le maintien et le développement d'une population jeune et active : Ferme Paysanne, gîtes ruraux, gîtes d'étape pedestre ou équestre,

Chambres d'hôtes, Ferme Auberge, camping, fabrication de produits fermiers vendus en circuit-court, ...

En résumé ce projet industriel parachuté sur ce territoire vient en totale contradiction avec l'aménagement du territoire voulu et construit par les acteurs locaux.

Ce projet présente aussi d'autres incohérences :

- Un des scénarios proposé par la société ARKOLIA prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur 200 hectares pouvant fournir par intermittence l'énergie électrique d'une ville de 200.000 habitants. La première ville de cette taille se trouve à 80 km du lieu de production, le transport de l'électricité occasionne des pertes non négligeables. Ce type de projet peut donc être efficace énergétique comparé à des projets de panneaux photovoltaïques installés en toiture sur les surfaces de m^2 de parkings déjà artificialisés des zones commerciales ou artisanales de nos villes qui sont les lieux de consommation de l'électricité.

- Dans un autre scénario la société ARKOLIA propose la production de gaz méthane grâce à la technique de méthanation. Ce gaz serait transporté vers Lodève par des conduites enterrées le long de la route qui passe par Saint Pierre de la Fage et descend vers Saint Etienne de Gourgas. Cette route de montagne relativement étroite et sinuose subit des éboulements fréquents et glissements de terrain lors d'épisodes cévenols. Par ailleurs cette route est régulièrement de voies de délestage pour l'autoroute A75. En ferme de sécurité ce n'est donc pas la route idéale pour la pose d'une conduite de gaz.

- En outre cette technique de méthanation

utilise le dioxyde de carbone contenu dans l'air ambiant. L'air du Laizac n'est pas spécialement chargé en dioxyde de carbone. Ce projet serait plus efficace à proximité d'industries rejetant beaucoup de gaz carbonique évitant ainsi la diffusion de ce gaz dans l'ensemble de l'atmosphère.

- Par ailleurs, la technique de méthanisation utilise une grande quantité d'eau environ 80.000m³ pour ce projet. Sur le site des réservoirs d'eau sont prévus afin d'assurer l'autonomie en eau du projet. Le Laizac a un climat méditerranéen avec de longues périodes de sécheresse s'étalant sur 3 ou 4 mois voir plus ces dernières années. La société ARKOLIA s'engage à ne pas utiliser l'eau du réseau géré par le SIVOM du Laizac.

Comment peut-on envisager un investissement de 600.000.000 d'euros sans le recourir par la cédulité d'avoir une ressource en eau suffisante, donc par l'eau du réseau ?
 Que restera-t-il de l'eau contenue dans les réservoirs après 3 ou 4 mois de sécheresse ?
 Que se passera-t-il si les réservoirs sont défectueux ?

Je tiens ici à rappeler que l'entreprise TOTAL gérante de la station service du Carfil au bord de l'A75 a posé comme condition à son installation la garantie d'un approvisionnement suffisant en eau. Depuis cette installation lors d'années de sécheresse (dont la fréquence augmente) le SIVOM du Laizac rationne l'eau aux usagers du Laizac. Subsidant remplissage des piscines, lavage voiture, arrosage des jardins.

Il existe déjà une tension sur l'approvisionnement en eau. Est-il raisonnable qu'un projet industriel, grand consommateur d'eau, vienne se sur-agreger à une tension sur l'approvisionnement en eau ?

Malgré le vote d'une motion contre ce projet voté par la communauté de communes du Lodévois large

Malgré l'avis défavorable de l'ATTENTE (association co-gestionnaire du bien de UNESCO)

Malgré les sévères réserves sur l'opportunité d'un tel projet exprimé par le président du CPIE chargé par l'état et par la Communauté Européenne de la gestion du bien Nature européenne du grand site de France du cirque de Navacelles

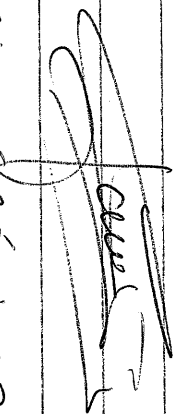
Malgré l'opposition de nombreuses associations environnementales dont LPO, France Nature Environnement

Malgré la spécialisation sur les terres agricoles qui se développera si de tel projet venait à se réaliser. Excitant de fait l'installation de jeunes agriculteurs

Malgré tous ces éléments la société ARKOLIN s'obstine dans la réalisation de ce projet.

Devant tout d'incohérences je m'interroge sur les véritables motivations qui poussent une entreprise à s'engager dans de tels projets ?

Alain SPARRIGOS habitant
du Camp Fou.



IL EST IMPENSABLE QUE CE PROJET NEGALD SE RÉALISE DANS UN SITE "PROTÉGÉ" QUI PLUS EST, SOUS COUVERT D'ÉCOLOGIE, D'ÉNERGIE RENOUVELABLES ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

TOUT "ÇA" POUR SATISFAIRE LA CUPIDITÉ DE QUELQUES UNS POUR QU'LE "POGNON" PRIME.

M^{me} d'N^{ts} HUGUES à visser

6

C'est un projet industriel que nous refusons
à cause de sa dimension principalement.

Il faut développer des initiatives locales qui
respectent les labels obtenus, qui n'entraînent pas
les activités séculaires (agriculture, élevage) et qui,
autour, préservent la biodiversité.

Anne-Marie et Edmond Périer

34 520 Le Cayon

